

NOTE TECHNIQUE

APPEL A PROJETS REGIONAL – Campagne 2025

Préambule

Cette année encore, les instances paritaires de l'ANFH Corse, ont décidé de consacrer une part de l'enveloppe régionale pour l'Appel à projet régional. Celui-ci permet de financer ou co-financer des actions de formation innovantes et/ou structurantes, à destination de votre établissement.

Tous les établissements adhérents au plan de formation, quelles que soient leurs tailles et leurs catégories sont éligibles à ce dispositif.

L'objectif est de pouvoir soutenir financièrement des actions novatrices qui ne sont pas prises sur les Plans de formation mais qui correspondent cependant à un projet à forte valeur ajoutée. La demande de financement peut également être montée et inter-établissement, voire à l'échelle du GHT.

Candidatures et acteurs du Projet

- **Grâce au formulaire en ligne de l'Appel à projet régional, le porteur de projet pourra préciser la teneur de son action de formation et le lien avec le projet de service, de pôle ou de l'établissement.**
- **Il sera l'interlocuteur unique vis-à-vis de la délégation régionale et devra fournir les pièces afférentes à la demande : au moins deux devis et le programme de la formation.**
- **Un état d'avancement du projet devra être régulièrement transmis à l'Anfh Corse pour information des instances régionales.**

Campagne 2025

CALENDRIER

Date de dépôt : Avant le **07 mars 2025**

Décision : Lors de sa réunion du **jeudi 10 avril 2025**, le Comité Territorial Corse étudiera les dossiers réceptionnés et décidera de l'attribution des financements au regard des critères présentés ci-dessous. Un mail notifiant la décision vous sera ensuite adressé.

CONTACT

Alicia GARDE - 04 20 61 01 46 - a.garde@anfh.fr

Critères de recevabilité des dossiers :

- Tous les établissements adhérents au plan de formation sont éligibles
- L'action de formation doit concerner un collectif d'agents (**les formations individuelles ne sont pas éligibles**)
- L'établissement doit justifier de la mise en concurrence de plusieurs prestataires (**Deux devis minimum**)
- L'organisme de formation doit être certifié **Qualiopi** au moment de la réalisation de la formation
- L'action devra **IMPERATIVEMENT** débuter en 2025 et pourra si besoin, se terminer au premier trimestre 2026 (sous réserve de concerner les mêmes agents)

Critères de sélection des dossiers :

- Le caractère innovant et/ou structurant du projet (évolution des modes de prise en charge, nouvelles modalités pédagogiques, accompagnement au changement, modifications organisationnelles, etc.)
- La motivation de l'établissement à solliciter une aide financière

Modalités de prise en charge financière des dossiers :

- Plafond de l'appel à projet pour le territoire **50 000 €**
- Financement des frais pédagogiques uniquement
- Lors de l'étude des dossiers, une attention particulière sera portée : au niveau d'engagement de l'enveloppe Plan de formation de l'établissement
- La réalisation effective des projets accordés dans le cadre de la campagne Appel à Projet Régional N-1
- Aux priorités données par l'établissement en cas de dépôt de plusieurs dossiers.